

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 599

présenté par

Mme Blin, M. Ray, Mme Corneloup et M. Forissier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 154 par la phrase suivante :

« Le rapport étudie aussi l'opportunité de supprimer l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et de rattacher ses missions à la Bibliothèque nationale de France ainsi que supprimer le Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente et de rattacher ses missions à France Travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 154 de l'article 1 présente la possibilité de produire un rapport étudiant l'opportunité de fusionner diverses entités dans un objectif de rationalisation, lequel est consacré en cet article premier.

Dès lors, il convient d'ouvrir le débat sur la suppression de deux autres entités, l'Abes et le Centre INFFO, toujours dans un esprit de rationalisation.

Ces deux opérateurs de l'État sont des doublons au regard des autres possibilités à notre disposition. Concernant le Centre INFFO, celui-ci présente les mêmes missions que les OPCO EP, l'Afpa et France Compétences qui se chargent eux aussi de l'information dans le domaine de la formation.

Au sujet de l'Abes, celle-ci présente l'occasion unique d'être supprimée pour rationaliser ses missions au profit de la Bibliothèque nationale de France (BnF) qui dispose déjà de l'expertise et des moyens financiers comme humains pour poursuivre les missions de l'Abes.

Afin de réellement engager un débat autour du poids des opérateurs de l'État dans le budget annuel, soit 91 milliards d'euros, il est nécessaire de permettre à ce rapport d'être étoffé.

Tel est l'objet du présent amendement.